

Les PCT et COT sur le territoire du Parc

Description

Un Plan Climat Territorial (PCT) est un projet de territoire dont la finalité est la lutte contre le changement climatique et l'adaptation du territoire. Institué par le Plan Climat national et repris par les lois Grenelle, il constitue un cadre d'engagement pour le territoire. Les PCET sont obligatoires pour les collectivités de plus de 50 000 habitants. A l'échelle du bassin de vie (« Pays ») des PCET « volontaires » peuvent également être mis en place.

Les Contrats d'Objectifs Territoriaux (COT) sont des outils permettant de décliner les objectifs opérationnels se rapportant aux PCT (Plans Climat Territoriaux). C'est un dispositif d'aide mis en place par l'ADEME en partenariat avec la Région , permettant aux collectivités de s'engager dans une politique territoriale.

- nombre de COT en cours d'élaboration
- nombre de COT en cours de mise en œuvre (COT signé)

Contexte / Analyse

2 démarches de Plans Climat Territoriaux « volontaires » sont en cours sur le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale : le PCT du Pays Boulonnais et le PCT du Pays Audomarois. Le syndicat mixte du parc est co-animateur de ces

PCT.

La CAB, la CASO et Cap Calaisis sont engagés dans les PCET « obligatoires » portant sur leur patrimoines et services.

Résultats



Le 1er COTRI du Pays Boulonnais a été signé en 2016 pour une durée de 3 ans. Sur le Pays Audomarois, un 1er COT a été mis en œuvre sur la période 2010-2013, et le 2ème COT a été signé en 2015 pour une durée de 3 ans.

Sans objet

Fréquence de mise à jour :

(années)



Fiche mise à jour le : 1 décembre 2017